







A retenir

- MILDIU** Pression en baisse.
- BLACK - ROT** Premières taches observées.
- VERS DE LA GRAPPE** Poursuivez vos comptages de glomérules. Changement de capsules le 10 juin
- CICADELLES VERTES** Premières larves observées.
- RÉGLEMENTATION** : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 1		Mer 2		Jeu 3		Ven 4		Sam 5		Dim 6	
Températures	14	21	13	22	10	24	12	25	16	29	17	24
Tendances												

STADES PHENOLOGIQUES

	Négrette	Syrah	Cab. F	Gamay	Cab. S	Cot
Stades	17 - 19	17 - 19	17 - 19	19	15 - 17	17 - 19

Rappel des stades :

15 : Boutons floraux agglomérés

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

MILDIOU

• Situation au vignoble

Une première tache de mildiou a été détectée dans une parcelle de témoin non traité (secteur Nohic).

• Données de la modélisation

Depuis le 24 mai, les cumuls de pluie sont relativement faibles (3,5 mm pour le poste de Fabas, 6 mm pour le poste de Vacquiers). Les dernières contaminations détectées par le modèle datent du 5 et du 12 mai. Elles ont été de faible intensité. Sur la période écoulée, la pression était en baisse et le risque qualifié de faible pour le vignoble Fronton.

D'après le modèle, la pression se maintiendrait à un niveau faible cette semaine. Le niveau de l'EPI serait trop faible pour que les pluies annoncées pour cette semaine puissent être contaminantes.

Évaluation du risque : La pression demeure basse. Le niveau d'EPI est trop faible pour que de nouvelles contaminations puissent avoir lieu cette semaine.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Toujours aucun symptôme n'a été identifié par les observateurs du réseau.

Évaluation du risque : Le stade phénologique « boutons floraux séparés » (stade de haute sensibilité) étant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble, la période très propice au développement de l'oïdium a donc démarré.

Soyez vigilants car plusieurs facteurs de risque se cumulent et rendent les conditions favorables au développement du champignon : sorties de grappes importantes, entassement de végétation au cœur de la souche (notamment su Négrette), faible ensoleillement...

BLACK ROT

• Situation au vignoble

Les premières taches de Black-rot sur feuilles ont été identifiées dans plusieurs parcelles du réseau de surveillance (témoin non traités et référence traités). Le niveau d'attaque reste toutefois inférieur à 5% de ceps atteints.

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon et les contaminations survenant à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine pourraient être significatives. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS

cf BSV Vigne Fronton n°7

Mesures prophylactiques : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Comme la semaine dernière, les captures demeurent faibles ou inexistantes sur l'ensemble des postes. Les glomérules sont encore peu visibles.

• Données de modélisation (Modèle Eudémis - SRAL)

Pour cette semaine, les calculs du modèle confirment que le deuxième vol devrait débuter à partir du 16 juin.

Évaluation du risque : Compte tenu des conditions de ces dernières semaines peu favorables à la ponte (niveau faible de ponte observé), le potentiel de glomérules pour cette première génération devrait être faible. Il est préférable de reporter vos comptages à la floraison pour une estimation plus fiable du taux d'atteinte de vos parcelles.

Pensez à changer les capsules de vos pièges avant le démarrage du 2e vol : 10 juin

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération (juillet-août) qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Les premières cicadelles vertes ont été capturées dans les pièges jaunes disposés dans le réseau de surveillance. Des larves ont été régulièrement observées sur feuilles. Les niveaux de population restent faibles à ce jour.

Évaluation du risque : le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui sont observables à partir de juillet.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-